Notant également que l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine a été dûment créé conformément au Traité et qu'il a commencé à fonctionner le 2 septembre 1969,

- 1. Réitère les appels qu'elle a adressés aux Etats dotés d'armes nucléaires, dans ses résolutions 2286 (XXII) et 2456 B (XXIII), pour qu'ils signent et ratifient le plus rapidement possible le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco);
- 2. Note avec satisfaction que l'un de ces Etats a déjà signé et ratifié le Protocole et qu'un autre Etat l'a signé et est maintenant engagé activement dans la procédure de ratification;
- 3. Déplore que les Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore tous signé le Protocole;
- 4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième session une question intitulée "Mesure dans laquelle est appliquée la résolution 2666 (XXV) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)";
- 5. Prie le Secrétaire général de faire transmettre le texte de la présente résolution aux Etats dotés d'armes nucléaires et d'informer l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session, de toutes mesures qu'ils auront adoptées en vue de son application.

1919^e séance plénière, 7 décembre 1970.

2667 (XXV). Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde

L'Assemblée générale,

Consciente de la menace que fait peser sur l'humanité l'accélération constante de la course aux armements, eu égard en particulier aux importants stocks existants d'armements nucléaires et aux nouveaux perfectionnements qui vont être apportés à ces armements,

Sachant que les dépenses militaires mondiales ont continuellement augmenté, en dépit des progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement pendant les années 1960,

Convaincue que, si l'on ne prend pas sans retard des mesures énergiques visant à arrêter la course aux armements et à réaliser des progrès concrets sur la voie du désarmement, en accordant la priorité la plus élevée au désarmement nucléaire, les dépenses militaires augmenteront vraisemblablement à un rythme encore plus rapide au cours des années 1970,

Profondément préoccupée par le fait que la course aux armements, qu'ils soient nucléaires ou classiques, constitue un des fardeaux les plus lourds que les peuples du monde aient à supporter et qu'elle absorbe une somme immense de richesses matérielles, d'efforts et de ressources intellectuelles,

Profondément convaincue que l'élimination de l'énorme gaspillage de richesses et de talents consacrés à la course aux armements, qui est nuisible à la vie économique et sociale de tous les Etats, aurait une influence

positive, surtout sur les pays en voie de développement, où les besoins en personnel qualifié et la penurie de ressources matérielles et financières se font sentir avec le plus d'acuité,

Convaincue que la cessation de la course aux armements, la réduction des dépenses militaires et la réalisation de progrès concrets sur la voie du désarmement aideraient grandement les nations à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux et contribueraient efficacement à améliorer les relations internationales et à maintenir la paix et la sécurité dans le monde,

Consciente du fait que la tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser, conformément à la Charte, l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

Décidée à prendre les mesures voulues pour mettre un terme à la course aux armements et pour progresser sur la voie du désarmement général et complet, ce qui constitue la plus importante des questions que le monde ait à résoudre aujourd'hui,

Désireuse de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme complet de désarmement, ce qui faciliterait également la réalisation du programme de développement des Nations Unies au cours des années 1970,

Persuadée qu'une étude approfondie des principaux aspects de la course aux armements favoriserait une meilleure compréhension et une meilleure évaluation de ses conséquences négatives et des graves dangers qu'elle comporte,

- 1. Invite tous les Etats à prendre des mesures efficaces en vue d'arrêter la course aux armements et d'en renverser le mouvement et de réaliser des progrès réguliers dans le domaine du désarmement;
- 2. Prie la Conférence du Comité du désarmement de continuer à examiner d'urgence toutes les questions visant à mettre un terme à la course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire;
- 3. Prie le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'experts consultants qualifiés nommés par lui²⁸, un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires;
- 4. Invite tous les gouvernements à fournir tout leur concours au Secrétaire général, de manière que l'étude soit réalisée de la façon la plus efficace possible;
- 5. Invite les organisations non gouvernementales et les institutions et organismes internationaux à coopérer avec le Secrétaire général à l'établissement du rapport;
- 6. Demande que le rapport soit communiqué à l'Assemblée générale en temps utile pour pouvoir être examiné lors de la vingt-sixième session.

1919° séance plénière, 7 décembre 1970.

²⁶ Le Groupe d'experts consultants chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires se compose des personnes suivantes. M. Gheorghe Dolgu, M. William F. Duisenberg, M. Vassily S. Emelyanov, M. Plácido García Reynoso, M. Vojin Guzina, M. Douglas Le Pan, M. Ladislav Matejka, M. Akira Matsui, M. Jacques Mayer, M. Maciej Perczynski, M. Mullath A Vellodi, M. Henry Wallich, M. Kifle Wodajo et sir Solly Zuckerman.